39e ANNEE. N° 143. 5 Centimes JEUDI 14 DÉCEMBRE 1899

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires *de tout le département est facultative dans le* Journal du Lot.

APRÈS LE VOYAGE

Le voyage de Guillaume II à Londres, aura-t-il dans l'avenir les graves conséquences que quelques écrivains étrangers se plaisent à lui attribuer ? Nous l'ignorons, et nul, à l'heure qu'il est, ne saurait formuler, sur ce point, une affirmation qui mérite quelque créance.

Ce qui est certain, toutefois, c'est que si Guillaume II et son entourage sont satisfaits de la réception qui lui a été faite en Angleterre, il n'en est pas de même du peuple allemand.

Sans doute, les Anglais n'ont pas ménagé leurs flatteries au fils de l'empereur Frédéric. On sait qu'il y est extraordinairement sensible. Mais ces flatteries n'ont trouvé aucun écho au-delà du Rhin, où l'on se défie de la Grande-Bretagne, parce que l'on connaît son profond égoïsme et sa mauvaise foi.

Et puis, le peuple allemand comprend parfaitement que la conduite de son souverain, en cette circonstance, n'a été rien moins que logique et honorable. Il comprend aussi que Guillaume II qui, jadis, avait pris en main la cause des Boërs, et s'était montré leur protecteur contre l'appétit insatiable de l'Angleterre, vient de les trahir honteusement et que les îles Samoa ont été le pourboire de ce souverain, le prix du sang boër répandu sur les champs de bataille du Transvaal.

Certes, Guillaume II n'a pas lieu d'être fier, et nous comprenons que ses sujets ne soient pas satisfaits du marché qu'il vient de conclure avec le cabinet de Saint-James, à propos de la convention relative au chemin de fer transafricain.

C'est en vain que certains journaux anglais chantent victoire, à propos du voyage du souverain allemand et parlent, comme conséquence de ce voyage, de la possibilité, à brève échéance, d'une entente entre l'Angleterre et l'Allemagne. Ils voudraient faire croire au monde que l'amitié la plus étroite règne entre les deux pays, et que, dans un avenir rapproché, ils agiront de concert.

Les Allemands, qui n'ont aucune raison de favoriser les visées de l'Angleterre, dédaignent ses avances. Ils savent pertinemment qu'elles sont uniquement inspirées par l'égoïsme et l'intérêt. Ils ne se font aucune illusion sur les véritables intentions du gouvernement de la reine Victoria, qui est peu habituée à donner sans rien recevoir, ni sur les compensations que pourra recevoir Guillaume II pour prix de ses palinodies et de sa trahison à l'égard des Boërs.

Les Allemands sont gens positifs ; ils n'ont pas coutume de lâcher la proie pour l'ombre, ni de faire du sentiment quand leurs intérêts sont en cause. Nous en savons quelque chose, nous autres Français, qui les avons vus à l'œuvre en 1870.

En mettant les choses au pire, en admettant qu'un rapprochement sérieux vienne à se produire entre l'Allemagne et l'Angleterre, que pourra-t-il en résulter ?

Quelques hommes politiques se sont déjà posé cette question et ont essayé d'y répondre.

Suivant quelques-uns, cette entente serait dirigée contre la France et la Russie, dont les colonies seraient menacées.

D'autres hommes politiques pensent que l'alliance anglo-allemande serait complétée par une alliance avec les Etats-Unis d'Amérique et avec le Japon, et deviendrait la quadruple alliance, dont le but serait de faire main basse sur le continent asiatique et sur le continent africain.

Nous n'ignorons pas que l'Angleterre et l'Allemagne ont un appétit féroce et que ce ne sont pas les scrupules qui les gênent. Mais ces deux appétits et ces deux égoïsmes pourraient-ils demeurer longtemps d'accord, surtout lorsqu'il s'agirait de se partager les dépouilles ? C'est peu probable. On se brouillerait quand viendrait le moment de régler les comptes.

Quoi qu'il en soit, la France et la Russie son alliée, ne sauraient voir sans défiance le rapprochement qui vient d'être scellé entre l'Allemagne et l'Angleterre, sur le cadavre du Transvaal, car ce rapprochement est pour elles et surtout pour la France, une menace.

C. R.

LA HAUTE COUR

Audience du 12 décembre 1899

Cailly, Dubuc et Brunet sont absents. La séance commence dans le calme, par l'audition des témoins au sujet de la manifestation d'Auteuil ; que tous affirment, avoir été spontanée.

Même déclaration de la part du baron de Christiani, l'agresseur de M. Loubet.

Tous les témoins royalistes et réactionaires, font semblable déclaration.

M. Lemercier, juge d'instruction qui instruisit l'affaire Christiani, déclare que sa conviction est que la manifestation était préparée.

A cette audience sont entendus également Dufeuille, ancien chef du cabinet politique du duc d'Orléans, qui témoigne en faveur des accusés, de Chevilly, de Ramel ; M. le comte d'Hausonville, académicien, qui fait l'éloge de Godefroy, son ancien secrétaire ; M. Lebon, ancien ministre, qui donne à ce dernier un certificat d'antidéroulédisme ; et d'autres encore qui font de pareilles déclarations, tels que M. le comte Bastard d'Estang, le comte de Molet de la Bouillerie, Jollivet etc., etc.

Le colonel Pouland, ancien supérieur hiérarchique du comte de Sabran, vient faire l'éloge de ce dernier.

Me Jacquier développe des conclusions, tendant à obtenir la comparution de M. de Dion.

Le procureur général combat ces conclusions, que la Haute-Cour, en séance secrète repousse à mains levees.

Audience du 13 décembre 1899

M. André Buffet est revenu au banc des accusés. MM. de Sabran, Ballière, renoncent à l'audition, le 1er de 18 témoins, le 2e de 14.

Puis le défilé des témoins à décharge continue, par MM. de Villemandy de la Meynière, Guérard, ancien secrétaire général du syndicat des ouvriers des chemins de fer, qui cherchent à prouver que M. Buffet a été étranger à toutes les manifestations royalistes.

M. Rougnon dit que M. Sabran n'a jamais pratiqué l'embauchage des manifestants.

M Leproust, à qui cette déclaration avait été faite, affirme avoir entendu M. Rougnon après l'instruction de l'affaire.

Une discussion s'engage entre M. de Sabran et le procureur général au sujet des embauchages.

M. Bulot, procureur de la République, dit qu'au cours des perquisitions opérées sous le ministère Dupuy, à l'occasion du procès des Ligues, on découvrit des documents très graves, mais le ministère refusa de poursuivre.

MM. Buffet, Godefroy protestent contre la divulgation de certaines pièces mises sous scellés.

M. le baron Ducasse, cité par l'accusé de Bourmont, déclare que c'est lui qui, au cours d'un déjeuner, aurait dit à l'accusé qu'il croyait que le général Chanoine se prêterait à un coup d'Etat en faveur des royalistes.

Le colonel de Parseval dit que le parti royaliste n'est jamais sorti des voies pacifiques et légales.

M. Dufaure explique que le but de M. Buffet était la fondation d'un grand quotidien royaliste, qui, du reste, va paraître.

La séance est levée.

Le cas de Me Hornbostel

Le conseil de l'ordre des avocats a examiné hier la plainte portée par M. Bérenger, président de la commission de la Haute-Cour, contre Me Hornbostel, au sujet de quatre lettres que celui-ci lui avait écrites. Dès l'ouverture de la séance, Me Ployer a lu son rapport, puis Me Hornbostel a présenté ses explications. Après quoi, Me Morillet a présenté la défense de son confrère.

Après une longue discussion, le conseil a prononcé contre Me Hornbostel la peine de trois mois de suspension, avec confusion, c'est-à-dire qu'elle se confondra avec celle infligée, il y a une dizaine de jours, par la Haute-Cour, à Me Hornbostel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 décembre 1899

La Chambre discute le budget de la justice.

M. Chastenet se plaint de deux innovations, la 1re qui crée une nouvelle section de contentieux au Conseil d'Etat, la 2e qui titularise les juges suppléants en accordant à ceux-ci un traitement.

Il demande « la suppression des abus qui fourmillent dans l'administration de la justice. »

M. Bertrand s'élève contre les considérables frais de justice.

M. Jacques Piou vient protester contre les abus qui se produisent dans l'administration de la justice criminelle. Il s'élève contre le crédit donné en justice aux rapports de police « qui viennent de source suspecte et souvent impure. »

M. Piou se plaint aussi que ces temps-ci on ait porté atteinte à la liberté individuelle : il proteste contre les arrestations des inculpés de la Haute Cour, et contre la dissolution des Ligues antisémites, royalistes, tandis qu'on permet toujours les comités socialistes, maçonniques.

M. Augé parle en faveur de la réorganisation de la 1re instance.

M. Lagasse présente ensuite des observations sur le recrutement de la magistrature, montrant que l'accès de cette corporation est toujours demeuré fort difficile aux jeunes gens d'un républicanisme éprouvé.

M. Monis, garde des sceaux, répond à tous les précédents orateurs et promet des réformes.

M. Sembat parle de l'application des lois scélérates, dont on use à l'égard des socialistes, des vrais républicains commé Urbain Gohier

M. Waldeck-Rousseau répond que la Chambre « ayant repoussé l'abrogation de ces lois, c'est donc qu'elles sont nécessaires. »

M. Ch. Bernard demande au garde des sceaux pourquoi il ne bronche pas devant les attaques d'un journaliste qui lui reproche des faits ignobles.

M. Trannoy demande pourquoi on a poursuivi les membres de différentes Ligues, tandis qu'on laisse tranquilles les mémbres des Ligues socialistes. C'est la thèse de M. Piou, que le centre, et Méline dont M. Trannoy est le lieutenant, reprennent.

Il demande au gouvernement s'il entend se prêter aux agissements des socialistes et des internationalistes. On demande la clôture, qui est votée par 267 voix contre 237.

Au Transvaal

Décidément, les Anglais ne sont pas très heureux, dans leur guerre.

Après l'échec si considérable du général Gatacre, voici qu'on annonce encore que dimanche à Magersfontein, les troupes anglaises ont été battues. Elles ont eu de nombreux blessés et de nombreux morts et environ 150 prisonniers ont été laissés entre les mains des Bœrs.

En somme, la situation des troupes anglaises est assez critique.

A Londres, on est dans la consternation. Adresses sur adresses sont envoyées aux soldats qui luttent, à leurs femmes, à leurs veuves, par la reine, par les princesses, par les princes, « dont le cœur saigne toujours ! »

Voici un échantillon de ces adresses :

« Sandringham, 9 décembre.

» Les malheurs qu'ont subis les veuves et orphelins dont les bien-aimés ont trouvé une belle mort en combattant pour leur reine et leur patrie, me font saigner le cœur. Que Dieu les aide et les console !

» ALEXANDRA, princesse DE GALLES. »

Hélas ! de bonnes, de consolantes paroles peut-être, mais que de mauvais résultats !

INFORMATIONS

La Statistique du Commerce français

Voici les documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de l'année 1899 :

Les importations se sont élevées du 1er janvier au 30 novembre à 3 milliards 839 millions 066,000 francs, et les exportations à 3 milliards 549 millions 401,000 francs.

Pendant la même période, en 1898, les importations avaient été de 4 milliards 71 millions 157,000 francs. Il y a donc cette année une diminution de 473 millions 527,000 francs qui porte exclusivement sur les objets d'alimentation.

Les exportations présentent, comparativement aux onze premiers mois de 1898, une augmentation totale de 42 millions 369,800 francs.

La balle de Me Labori

Hier, à la 9e chambre correctionnelle, comparaissait la *Libre Parole*, assignée par Me Labori, au sujet de certains articles, dans lesquels des doutes étaient élevés sur l'authenticité de la blessure que, le 14 août dernier, à Rennes, il reçut dans le dos.

Me Mesnard sollicite, pour la *Libre Parole*, le renvoi à quinzaine.

Me Labori demande que l'affaire soit retenue, ce à quoi le tribunal fait droit.

Me Ménard déclare alors faire défaut.

Après les dépositions des témoins de Me Labori, parmi lesquels M. Gast, le docteur Reclus, M. Viguié et le colonel Picquart,

Me Labori développe ses conclusions, par lesquelles il réclame 1 fr. de dommages et intérêts et l'insertion du jugement dans 200 journaux.

En conséquence, le tribunal condamne la *Libre Parole* à 2,000 fr. d'amende, 1 fr. de dommages et intérêts et à l'insertion du jugement dans 40 journaux de Paris et 200 journaux de province, le coût de chaque insertion ne dépassant pas 100 fr.

Les religieuses du Bon-Pasteur

A la suite de l'interpellation de M. Fournière sur certains actes reprochés aux religieuses du Bon-Pasteur d'Angers, actes sur lesquels M. Fournière déclarait posséder des témoignages, une enquête a été ordonnée. M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, vient de recevoir du parquet d'Angers mandat de dresser la liste des témoins dont a parlé M. Fournière.

Le sultan Abdul-Hamid

L'*Aurore* annonce que ses collaborateurs MM. Quillard, Malato et Gohier, sont poursuivis pour offenses au sultan Abdul-Hamid.

En France, il se trouve des défenseurs du sultan !

Duel à l'Américaine

Deux Italiens, Bianchi et Buccibelli, à la suite d'une discussion, décidèrent, mardi soir, vers onze heures, de vider leur querelle le revolver en main. Ils se trouvaient dans la rue Chevalier-Roze, à deux pas du théâtre de l'Alhambra de Marseille.

Tandis que les deux Italiens se canardaient consciencieusement, un jeune homme de vingt-huit ans, Alfred Douezi, garçon boucher, vint à passer pour rentrer chez lui. Il reçut une balle dans le bras droit.

Au même moment, Alfred Bellande, artiste lyrique, accompagné d'un ami, M. Bayle, traversait la rue pour aller chercher sa femme au théâtre ; une balle l'atteignit au sein gauche, une autre vint se loger dans son bras gauche et lui brisa l'os.

Cette scène sauvage n'avait pas duré plus d'une minute, et presque aussitôt les agents et de nombreuses personnes arrivèrent. On donna les premiers soins à Douezi et à Bellande, puis on les transporta à l'Hôtel-Dieu. L'état du dernier surtout est très grave.

Des deux antagonistes, l'un, blessé certainement, avait pris la fuite ; l'autre, râlant, vomissant des gorgées de sang, était étendu sur le sol, tenant encore son revolver dans sa main crispée ; il est mort tandis qu'on le transportait à l'hôpital.

CHRONIQUE LOCALE

Conseil de Préfecture

Le conseil de préfecture du Lot se réunira demain vendredi, 15 décembre, pour statuer sur les affaires suivantes :

1° Le sieur Jean Rougié, de Lamothe, contre l'administration des contributions directes. Prestations. Demande en décharge.

2° Le sieur Auguste Turlan, de Labastide-Marnhac, contre l'administration des contributions directes. Voitures et chevaux. Demande en décharge.

3° Le sieur Victor Théron, de Cahors, contre l'administration des contributions directes. Patentes. Demande en décharge.

4° Le sieur Marcelin Demeaux, à Puy-l'Evêque, contre la commune de Puy-l'Evêque. Chemin public de Courbenac à Labadaque. Malfaçon à la maison de garde et au dépositoire.

5° Le sieur François Breil, propriétaire à Leyme, négociant à Paris, contre la veuve Brunet, d'Anglars (Lacapelle-Mines). Demande en indemnité pour dommages et valeurs de matières extraites.

Chambre de commerce

Le scrutin de ballottage pour la Chambre de Commerce, aura lieu samedi 16 décembre 1899 à 1 heure de l'après-midi.

***

Nous publions la communication suivante, qui nous est adressée avec prière d'insérer.

Nous la livrons sans commentaires aux électeurs de la Chambre de commerce qui, seuls, apprécieront :

Le premier tour de scrutin pour l'élection des membres de la nouvelle Chambre de Commerce, n'a pas donné de résultat.

Nous savons bien que les électeurs commerciaux se désintéressent trop des intérêts qu'ils ont à défendre dans les élections auxquelles ils doivent prendre part. C'est peut-être là, la seule raison des si nombreuses abstentions de samedi dernier.

Quoiqu'il en soit, quelques électeurs ont pensé qu'il serait bon de proposer une nouvelle liste de candidats. Ceux-ci, choisis en dehors de toute préoccupation politique et exclusivement en raison de leur compétence en affaires commerciales, nous paraissent devoir rallier les suffrages de tous.

Nous pensons donc, que les électeurs de la Chambre de commerce seront justement soucieux de leur responsabilité.

Ils n hésiteront pas à voter pour les hommes capables de faire produire à la nouvelle institution fondée dans notre pays, tous les avantages qu'elle peut donner.

Notre département a incontestablement besoin de voir s'accroitre son commerce et son industrie.

Assurer des débouchés, non seulement en France mais aussi à l'Etranger, aux produits de notre pays : en particulier à nos vins qui ont besoin de reconquérir leur célébrité d'autrefois ; obtenir le plus possible des prix rémunérateurs à nos blés, provoquer et encourager les efforts de ceux qui essaient de créer chez nous de nouvelles industries, en utilisant les forces précieuses de nos cours d'eau.

Attirer vers le commerce, en leur procurant des situations, nos jeunes gens par trop sollicités, par l'appât des fonctions publiques.

Et enfin, émettre auprès des pouvoirs publics, des vœux qui feront cesser certains privilèges qui enrayent les transactions commerciales et industrielles.

Tels sont quelques-uns des devoirs qui s'imposeront aux membres de la Chambre de commerce, et que les nouveaux candidats s'efforceraient de remplir s'ils étaient élus.

Un groupe d'électeurs de la Chambre de commerce.

Liste des Candidats

Cayla Caprais, ancien Président du Tribunal de commerce.
Delpech, négociant, ancien juge au Tribunal de commerce.
Bach, négociant, juge au Tribunal de commerce.
Course Calméjane, négociant, propriétaire des grands magasins du Printemps, Cahors.
Gayral, négociant et usinier à Luzech.
Malvy, négociant et maire de Souillac.
Victor Isidore, négociant à Gourdon.
Galtié, négociant, adjoint au maire de Figeac.
Bruel, négociant à Cajarc.

***

Nous recevons d'autre part l'appel suivant que nous insérons, également, sans commentaires :

Electeurs,

Le 2 décembre, la réunion des électeurs qui a eu lieu à la mairie de Cahors, a désigné (en toute liberté) neuf commerçants pour siéger à la Chambre de commerce.

Toute politique a été mise de côté.

L'honnêteté seule a été le grand mobile du choix.

Au premier tour la majorité n'a pas été acquise.

Nous nous présentons de nouveau à vos suffrages. Inspirés par le grand sentiment de bien faire, nous sommes sûrs du résultat.

Aux électeurs de Cahors nous dirons ;

Notre volonté est grande, notre idée est bonne. Nous travaillerons pour développer le commerce et l'industrie, et surtout notre but est d'avoir la manufacture de tabac.

Electeurs, aux urnes pour les candidats librement choisis.

Delpech, Périé, Pagès, Calmon, Bouzerand, Malvy, Isidore, Galtier et Bruel.

CAHORS

La neige

Depuis mardi, la neige a fait son apparition. Durant une partie de la nuit et de la matinée, les blancs flocons sont tombés épais sur notre ville, qui, aujourd'hui encore n'en est pas débarrassée.

Les rues, bondées d'amas de neige, ne permettent la circulation que par un étroit chemin, tracé dès la première heure par les ouvriers de la municipalité.

Quant aux trottoirs, dans certaines rues, il est impossible de les aborder, même à l'heure actuelle, ce qui a déjà occasionné quelques accidents.

A ce sujet, qu'il nous soit permis de faire observer que, dans la plupart des villes, un arrêté est ordinairement pris par le Maire, ordonnant à tous les propriétaires de trottoir de pousser dans les canivaux, la neige qui recouvre la partie du trottoir dépendant de leur maison.

De cette façon la circulation est libre, et les accidents sont évités.

Médaille d'argent

Dans sa séance annuelle du 12 décembre 1899, l'Académie de médecine a décerné une médaille d'argent à M. le docteur Clary, inspecteur départemental de l'Assistance publique, pour son travail sur *l'hygiène de l'enfance*.

L'année dernière, M. Clary avait obtenu la médaille de bronze.

Nos félicitations.

Conférence

Ce soir, à 8 h. 1/2 à la Mairie, M. Fournier, proviseur au lycée Gambetta, fera une conférence sur : la dépopulation de la France, système du fils unique.

Perdu

Il a été perdu dans la matinée du 12 courant un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Le rapporter au bureau du journal ou au commissariat de police.

Il y aura récompense.

Tribunal correctionnel

Audience du 14 décembre 1899

Louis Clary, cultivateur à Orniac (Lauzès), est condamné à 16 fr. d'amende pour chasse avec engin prohibé.

25 francs d'amende à Louis Delvit, cultivateur à Orniac, pour chasse sans permis.

Abus de confiance. — Le sieur Jean Bos, dit Bousquet, âgé de 64 ans, marchand de bestiaux à Puy-l'Évêque, est inculpé d'avoir vendu un bœuf atteint d'une maladie contagieuse.

Bos ne s'est pas présenté à l'audience ; il est condamné à 50 fr. d'amende.

Vol. — Basile Pons, d'Espère, a volé des boutures de vigne à un de ses voisins.

Le tribunal lui inflige 6 jours de prison mais lui fait application de la loi Bérenger.

Trop amoureux ! — Le 18 septembre dernier, Angèle Villefanès, une charmante jeune fille de 18 ans, de Pomarède (canton de Cazals), gardait dans un bois un petit troupeau de brebis, quand vint à sa rencontre, le nommé Labroue Edouard, âgé de 30 ans, forgeron à Pomarède.

Angèle, s'ennuyait dans le bois, : Labroue lui fut une compagnie, d'autant plus charmante, que c'était son « bon ami ».

Déjà depuis longtemps, ils « se parlaient » « ils s'aimaient d'amour tendre » : ils avaient voulu s'épouser : mais les parents d'Angèle s'y étaient opposés et même avaient défendu à leur fille de causer au jeune homme.

Chose difficile ! il fallait se cacher pour causer, mais bah, c'en était plus doux.

Bref, tous deux étaient dans le bois, assis sur l'herbe fleurie, ils causaient, mais voilà que l'amoureux est pressant ; ses baisers sont plus vifs, il veut, il veut... Lutte et pleurs.

Angèle, fâchée, rentra à la maison, raconta à ses parents la tentative de Labroue, montra quelques égratignures et les parents portèrent plainte.

C'est ce qui amène l'amoureux trop ardent à cette audience, où, au milieu de vives explications, cependant, nous pûmes entendre que l'amour des deux jeunes gens ne s'était pas refroidi.

Jeudi prochain, plaidoirie et jugement.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 14 décembre 1899

Naissances

Laytou Elise, rue Montaudié, à Cabessut.

Décès

Alix Antoine, cultivateur, 71 ans, célibataire, à l'hospice.
Bouyé Henriette, fille de service, 64 ans, célibataire, rue de l'Université, 1.
Combarieu Octavie-Marie-Emilie, veuve Combarieu, 70 ans, rentière, Boulevard Gambetta, 45.
Cointre Marie-Anne, épouse Baqué, 60 ans, sans profession, rue Fondue-Basse, 3.
Garrigues Marie-Anne, épouse Joyeux, 86 ans, sans profession, rue du Four Sainte-Barbe, 9.
Berthié Joseph, dit Antoine, cultivateur, 59 ans, rue du Château.

Fêtes de Noël 1899 et du Premier de l'An 1900

A l'occasion des Fêtes de Noël 1899 et du Premier de l'An 1900, la Compagnie d'Orléans a décidé que les Billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son Tarif spécial G. V. n° 2, du Samedi 23 Décembre inclus au Samedi 6 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Lundi 8 Janvier.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 8 Janvier.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 14 ET 17 DÉCEMBRE 1899

La Lune de Miel, Allegro — Rosey.
Le Pré aux clercs, Ouverture — Hérold.
Estudiantina, Valse — Lacôme.
Déjanire :
n° 1 Divertissements,
n° 2 Chœur dansé.
n° 3 Fragments divers.
Sylvia, Cortège de Bacchus — Delibes.

De 3 h. à 4 h. (*Allées Fénelon*

BUREAU DE PLACEMENT

Mme Isabelle PÉRIÉ, 13, rue Fénelon, Cahors, a l'honneur de prévenir le public qu'elle vient d'ouvrir un bureau de placement pour les domestiques.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — *Foire.* — La foire a été presque nulle à cause du mauvais temps.

C'est la journée la plus mauvaise que l'on ait subie depuis le début de l'hiver. A 5 heures du matin la neige a fait son apparition, elle est tombée à gros flocons jusqu'à 1 heure de l'après-midi, après quoi il a plu toute la soirée.

La foire est renvoyée à mardi prochain, 19 décembre.

PUY-L'ÉVÊQUE. — *Classe 1899.* — Les jeunes gens nés en 1879 dans la commune de Puy-l'Evêque, et qui y sont domiciliés devront se présenter à la Mairie le dimanche 31 décembre courant, pour s'assurer de leur inscription sur les tableaux de recensement de la classe 1899 et en même temps formuler les motifs de dispense ou réclamations qu'ils se proposent de soumettre au Conseil de révision.

Les jeunes gens nés hors de la commune de Puy-l'Evêque, dont les parents ou tuteurs y sont domiciliés, devront également se présenter à la Mairie dans le plus bref délai, en vue de requérir leur inscription.

LIMOGNE. — On nous écrit :

Un chien (noir, inconnu, race Loulou), présentant les symptômes de la rage, a parcouru les communes de Promilhanes et de Limogne.

A Promilhanes, ce chien a mordu un cochon appartenant au sieur Olié Joseph, propriétaire.

A Limogne deux chiens du sieur Bach, dit Manuet boucher, ont été également mordus par cet animal qui a repris la direction de Promilhanes.

La brigade de gendarmerie a recherché vainement le chien suspect qui doit s'être réfugié dans les bois qui environnent Promilhanes.

LALBENQUE. — *Foire.* — M. le maire de Lalbenque a l'honneur d'informer le public que l'importante foire qui se tient tous les ans dans cette localité, la veille de Noël, aura lieu cette année l'avant-veille, c'est-à-dire le samedi 23 décembre, pour le motif que la veille de Noël est un dimanche.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Mardi soir, vers 3 heures, les gazomètres de l'usine à gaz ont fait explosion. Le feu s'est communiqué au petit bâtiment dans lequel se trouvaient ces appareils.

Un ouvrier de l'usine, le chauffeur Laroussie, a eu la barbe et les cheveux brûlés, en essayant de fermer les robinets. Heureusement, il n'a pas eu d'autre mal.

Grâce au sang-froid du contremaître, les vannes furent fermées, et l'incendie a été éteint presque aussitôt par les pompiers de la ville.

Etaient présents sur les lieux, M. le sous-préfet, M. le Procureur de la République et MM. les adjoints.

— *Syndicat agricole.* — C'est demain vendredi 15 décembre, à deux heures de l'après-midi, qu'aura lieu la réunion générale annuelle du syndicat agricole de Figeac.

Dans cette importante séance on exposera aux adhérents la situation financière.

FOURMAGNAC. — *La Neige.* — La sécheresse que nous subissions ici, le manque d'eau, tant au ruisseau qu'aux abreuvoirs et fontaines, est sur le point de finir. Une couche de neige de plus de 15 centimètres est tombée cette nuit et de gros flocons tourbillonnent encore en ce moment dans l'air.

Comme est la bienvenue, cette neige qui va nous donner de l'eau

Pour mêler à notre vin.
Et tourner notre moulin !

En outre, le blé, semé tardivement, courait grand risque d'être gelé. Grâce à cette neige bienfaisante, cette calamité nous sera évitée. Espérons-le.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Tribunal correctionnel.* — Audience du 11 décembre. — Le nommé Baptiste Lagane, âgé de 49 ans, cultivateur, né et domicilié à Beauregard, commune de Concorès, inculpé de vol de raisins au préjudice du nommé Louis Lagane, du même lieu, a été condamné à 50 fr. d'amende et aux frais. Mais vu ses bons antécédents, le tribunal lui a fait application de la loi Bérenger.

La nommée Gabrielle Pradayrol, agée de 65 ans, épouse Cavalier, charcutière à Gramat, inculpée de détention de faux poids, a été condamnée à 16 fr. d'amende et aux frais.

Enfin, neuf chasseurs ont été condamnés à des peines variant de 8, 16, 20 et 25 fr. d'amende.

Audience du 12 décembre

Le nommé Jean-Baptiste Coste, dit Eugène, cultivateur, âgé de 36 ans, domicilié à Salviac, inculpé de vol d'argent au préjudice de la nommée Anaïs Géral, épouse Deltour, aubergiste à Saint-Martial, a été condamné à trois mois et un jour de prison.

Cet individu avait déjà subi sept condamnations.

CARLUCET. — On nous écrit :

Par suite d'une épidémie de scarlatine, les bancs de nos écoles sont à peu près désertés depuis quelques jours par nos jeunes élèves, presque chaque ménage a son petit malade, on pourrait même citer une malheureuse famille qui a actullement 3 enfants alités.

Variétés

DANS LA NEIGE

(Suite)

V

Sylvie était contente. Le nouveau prétendant lui plaisait, elle comptait bien devenir, sans trop tarder, la femme d'un huissier riche qui ferait d'elle une dame à la ville. A vrai dire rien n'était encore décidé mais enfin elle ne voyait pas ce qui pourrait maintenant mettre un obstacle à la réalisation de son désir.

Cependant elle continuait à bien recevoir Claude quand il se rendait au moulin et à l'ensorceler de son sourire et de son regard, se disant qu'après tout, abondance de biens ne nuit pas et qu'il valait mieux choisir entre deux amoureux que de n'en point avoir. Elle aurait bien toujours le temps ensuite de l'avertir.

Claude observait, jugeait et, quand même, retournait au moulin ; mais les battements de son cœur ne l'empêchaient plus maintenant d'entendre ceux de la grande roue jaseuse dans l'eau verte de la rivière, et les yeux clairs de la belle Sylvie le troublaient moins que jadis. Mais elle ne pouvait s'en douter car il ne s'en montrait pas moins aimable et empressé, avec cependant, une arrière pensée qu'elle ne soupçonnait pas.

Par fierté, il ne lui avait jamais parlé de sa chute dans la neige, loin de Sorliac, mais il lui en gardait une rancune inavouée parce que, sans le savoir, elle n'en avait pas moins été la cause.

Oh ! la méchante et coquette fille par qui il avait tant souffert et par qui il serait mort sans l'intervention de Francine !

Francine... Un joli nom, pas prétentieux, qui lui plaisait et qui, souvent, revenait à sa mémoire comme le sourire attendri et le regard ému de celle qui le portait. Francine... C'était gentil à prononcer ce nom là et, un jour, pour taquiner Sylvie, l'idée lui vint de lui demander comment elle le trouvait.

Elle fut vexée de sa question et voulut le blesser par sa réponse, en disant que ce nom lui paraissait laid et commun, bon pour quelque fille de ferme grossière et rougeaude.

Il comprit son intention et ne répliqua rien mais n'en pensa pas moins.

Grossière et rougeaude, Francine ? que non pas ! Fort jolie, au contraire et, d'après ce que lui avait dit le bûcheron, si méritante par dessus le marché !

C'est ainsi que, par suite d'une réflexion désobligeante de Sylvie, Claude en arriva, spontanément, à établir une comparaison entre les deux jeunes filles et, malgré lui, à la trouver plus avantageuse pour Francine qu'il lui prit soudain fantaisie de revoir. Histoire de s'assurer que sa mémoire restait fidèle.

Et, quand après un premier voyage, il s'en fut convaincu, il en fit un second, puis un troisième. Mais ce n'était plus pour la même raison.

VI

L'avril renaissait et la campagne métamorphosée, était si pittoresque du côté de Montoriol, elle revêtait un tel charme, elle offrait, aux yeux de Claude surtout, une séduction si pénétrante, qu'elle attirait à elle toute sa pensée quand elle ne l'attirait pas lui-même. Mais à vrai dire, ce qui lui plaisait le plus c'était moins le bois avec son ombre fraîche, et les coteaux reverdis, et la plaine ensoleillée, que l'humble toit sous lequel vivaient un vieux bonhomme infirme et sa petite-fille.

Ce vieux et cette enfant l'intéressaient plus que tout ce qui les entourait, parce que Claude avait un brave cœur et leur restait reconnaissant de lui avoir sauvé la vie, à laquelle maintenant il tenait beaucoup, en dépit des coquetteries de Sylvie et de son indifférence pour lui.

Mais de quelle manière pourrait-il leur prouver l'intérêt qu'il leur portait ? D'aller les voir ne suffisait pas, bien que l'infirme manifestât une joie enfantine à chacune de ses visites et que Francine l'accueillît bien sympathiquement, sans doute pour le plaisir qu'il faisait à son grand père.

Que pourrait-il faire pour eux ? Ils étaient si pauvres qu'un peu d'argent leur eût été d'un grand secours, mais il comprenait bien qu'ils n'en accepteraient pas, et se gardait bien d'en offrir.

JEAN BARANCY. *(A suivre.)*

A DEUX DOIGTS DE LA MORT

Il arrive souvent sur le champ de bataille qu'une balle de fusil enlève à un soldat une mèche de ses cheveux tout en ne lui effleurant que la peau de l'oreille. Quelques millimètres de plus à droite ou à gauche et c'en était fait de notre homme. Bien des gens s'imaginent que la mort ne se rapproche de nous que lorsqu'elle est bien décidée à en finir avec nous. Il n'est malheureusement que trop certain que parfois elle s'approche assez près de nous pour que nous sentions son souffle glacial nous passer sur le visage et sa main décharnée se poser sur notre épaule comme si un oiseau invisible s'abattait sur nous.

« Il arriva enfin que je fus à deux doigts de la mort, » — ainsi s'exprime une dame dans une lettre au cours de laquelle elle raconte les circonstances de son cas. Le récit date d'une dizaine d'années après que les évènements dont elle fait mention ont eu lieu — ce qui est un avantage pour le lecteur comme il pourra bientôt s'en convaincre. Si vous pouviez voir maintenant cette même dame, comme l'auteur de ces lignes l'a vue lui-même, vous ne voudriez pas croire qu'elle eût jamais été en danger de mort. Robuste et forte, avec un teint rosé, elle mène une vie tranquille et heureuse comme si le sort lui avait toujours été favorable.

Cependant son histoire contient un bien triste chapitre sur lequel nous ne pouvons pas nous étendre, c'est une époque pleine de douleurs et de danger. Voici comme elle s'exprime à ce sujet : « J'avais vingt-huit ans lorsque je ressentis les premières attaques du mal dont je devais tant souffrir. Il me semblait que j'avais un poids sur l'estomac ; mes aliments ne digéraient pas et me pesaient comme du plomb et loin de me donner des forces, ils devenaient un véritable fardeau.

« Je reposais bien peu la nuit car j'avais de si affreux maux-de-tête qu'il m'était presque impossible de me livrer au sommeil. J'avais la poitrine comme déchirée par une affreuse toux, et je crachais beaucoup de flegme. Quelle triste condition pour une personne à mon âge, qui naguère aurait ri à l'idée de tomber malade ! Certes, nous réfléchissons bien peu à ce qui doit nous arriver peut-être assombrir et même détruire toutes les joies de notre existence !

« Je cherchais du soulagement à mes maux comme le ferait une personne qui s'efforcerait d'échapper à l'incendie ou l'inondation. J'eus recours à différents remèdes, mais inutilement, de sorte que mon état empira, car le mal faisait de rapides progrès. J'avais l'estomac gonflé et j'éprouvais sans cesse de vives douleurs dans les reins. Je toussais continuellement ; on aurait dit le triste tintement d'un glas ; aucun remède anodin ne pouvait me soulager. Bientôt même j'eus des expectorations mêlées de sang. J'étais devenue l'ombre de moi-même, tellement j'étais maigre, pâle et faible. Tout le monde s'accordait à dire que mon cas était désespéré, et je fus même condamnée par mon propre médecin, homme des plus distingués dans sa profession. Il avait fait de son mieux cependant.

« Un autre médecin assura à mon mari que ma maladie était due à une combinaison de phtisie et de dyspepsie et que rarement un tel mal était curable. Bientôt je devins si faible que je ne pus plus marcher. Je me trouvais bien malheureuse à la pensée que j'étais vouée à une mort prématurée et certaine.

« Enfin le secours arriva au moment où je m'y attendais le moins. Un étranger nous remit un jour un petit livre décrivant un remède merveilleux : la Tisane Américaine des Shakers. Entre autre choses la brochure contenait une lettre dans laquelle une dame relatait sa guérison d'un mal en tous points semblable au mien, et opérée par ce même remède. Je me procurai donc de suite un flacon de cette bienfaisante Tisane, et en moins d'une semaine les vomissements de sang avaient cessé, et je toussais beaucoup moins. Au bout de quelques jours je pouvais me livrer au sommeil. Avec l'appétit je recouvrais le pouvoir de digérer mes aliments. Ma constipation habituelle disparut comme par enchantement, et un mois plus tard j'étais complètement rétablie. Il y a dix ans de cela et cependant je dois dire que je n'ai jamais eu depuis la moindre indisposition. Je raconte ma guérison à tous ceux qui veulent bien m'écouter et je ne saurais trop vous remercier du service que votre unique remède m'a rendu. » (Signé) Mme. Dauchet, 16, rue Cappronnier, Amiens (Somme), le 12 décembre 1898.

La signature de Mme. Dauchet a été légalisé par M. Lenoël, adjoint au Maire d'Amiens.

Ce fut ainsi que cette dame échappa a la mort. Elle en avait pourtant été à deux doigts, et malgré cela elle fut sauvée. Que doit-on alors penser de tel remède qui, dans un cas si critique, accomplit une telle guérison ?

BULLETIN FINANCIER

Sauf nos rentes, la Banque de France et les Etablissements de Crédit qui ont montré une résistance notable à la baisse, les autres valeurs surtout les valeurs de spéculation ont reculé dans des proportions assez importantes.

Ce sont toujours les craintes de crise monétaire qui provoquent cette baisse.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100,50, le 3 1/2 0/0 à 102,10. La Banque de France s'avance à 4405. Le Comptoir National d'Escompte est à 616. Le Crédit Foncier à 728 se montre très ferme. Le Crédit Lyonnais vaut 998 et la Société Générale à 601. Nos Chemins reculent, le Lyon à 1835, le Nord à 2150, l'Orléans à 1735.

L'Oural Volga s'inscrit aux environs de 600. Le Suez a baissé de 10 fr. à 3555. L'Extérieure a fléchi de 60 c. à 66,75, l'Italien a perdu 30 c. à 94, le Portugais à 24 n'a pas varié, le Russe 3 0/0 1891 cote 87,35, le Turc D recule à 22,80, la Banque Ottomane à 561.

reçoivent GRATUITEMENT la "REVUE PARISIENNE" dans toutes les épiceries. Renseignements et numéro spécimen gratis sont envoyés sur demande adressée à la Chocolaterie POULAIN, à BLOIS.

ETRENNES MUSICALES

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera *franco* à tous ceux de nos lecteurs qni lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout **40 fr.** aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 33

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

X

DEUX LIENS

A l'heure du lunch, son père, qui était sorti, rentra avec Sir Ronald Keith et le docteur Danton.

Ils allaient tous monter, mais Kate, le teint animé par le bonheur ouvrit la porte du salon.

— Entre, papa, dit-elle ; entrez Sir Ronald, voici un vieil ami.

Elle fit un beau sourire d'invitation au docteur, qui suivit le capitaine et le baronnet.

Reginald se leva.

Le capitaine lui serra les deux mains en poussant une joyeuse exclamation.

— Reginald, mon cher, je suis charmé, plus que charmé de vous voir ici. Soyez le bienvenu au Canada. Sir Ronald, nous ne nous attendions pas à cette surprise.

— Je suis tout surpris de vous rencontrer ici, Sir Ronald, dit le jeune officier en serrant cordialement la main au baronnet ; et très heureux de vous revoir.

Sir Ronald, rouge de colère, salua sèchement en silence et s'éloigna.

Le docteur Frank fut présenté, salua et se retira près de Rose.

Caprice de femme ! Ce matin même Rose l'avait dédaigné ; à midi, elle l'accueillait avec son plus radieux sourire.

Jamais peut-être, aucune jeune fille ne l'avait écouté avec une attention aussi flatteuse, avec un intérêt aussi profond.

Elle semblait suspendue à ses lèvres ; elle n'avait d'yeux et d'oreilles que pour lui ; elle ignorait tout le monde, surtout le beau jeune homme qui était le fiancé de sa sœur et qui causait avec son père, tandis que Sir Ronald semblait s'intéresser à son livre.

La cloche du déjeuner amena Grâce et Evelyne, et tous prirent place à la table hospitalière du capitaine.

Le lieutenant Reginald Stanford se croyait très fascinateur, et il ne se trompait pas.

Il y avait un charme irrésistible dans sa belle figure, son sourire aimable, son regard brillant, sa voix agréable et ses anecdotes racontées avec esprit.

Tantôt il était en Irlande, tantôt en France, puis en Ecosse, puis dans le comté d'York, et le mauvais anglais, le patois, le mauvais accent, tout était imité avec une prefection inouïe.

Dans une autre position sociale, avec tous ces avantages, le lieutenant Stanford eut fait fortune au théâtre.

Son pouvoir de séduction était irrésistible : Grâce, Evelyne, tout le monde le sentait, excepté Sir Ronald.

Sir Ronald restait comme la statue du commandeur, ni séduit, ni charmé, mais sombre et dur.

Et Rose aussi.

Qu'avait Rose ?

Elle, toujours si prompte à saisir la pointe d'une anecdote bien racontée, si sensible au charme d'une jolie figure, qu'avait-elle pour rester aussi glaciale, digne et indifférente ?

Elle haussait ses ravissantes épaules pendant que tout le monde éclatait de rire ; elle ouvrait ses yeux un peu petits avec étonnement, comme pour demander ce qu'ils voyaient de plaisant dans tout ceci.

Elle ne daigna pas jeter un regard sur lui, lui le héros de la fête ; enfin, elle joua son rôle avec tant de zéle qu'elle éveilla les soupçons de ce clairvoyant jeune homme qu'on appelait le docteur Danton.

Il n'est pas d'effet sans cause.

Où était la cause de l'indifférence glaciale de Rose ?

Il la regarda, regarda Stanford, puis encore Rose, et se mit à observer.

— Elle l'a déjà rencontré, pensa-t-il : mais où, s'il arrive d'Angleterre ? Je vais le lui demander, ce sera mieux.

Il s'écoula un moment avant que la conversation s'arrêtât.

Au premier répit le docteur Frank prit la parole.

— Comment êtes-vous venu, monsieur Stanford.

— A bord de l'Hysperia, de Southampton à New-York.

— Quand ? demanda Kate ; la semaine dernière ?

— Non, dit le lieutenant Stanford, découpant froidement son jambon ; il y en a près de cinq.

Tout le monde releva la tête.

Kate était stupéfaite.

— Impossible ! s'écria-t-elle. Cinq semaines depuis que vous êtes débarqué à New-York ! Non !

— C'est tout à fait vrai, je vous assure. Voici comment .

Il s'arrêta et regarda Rose qui venait de reprendre son verre qu'elle avait essayé de lever d'une main tremblante.

Elle avait les yeux baissés, les joues écarlates, toute son attitude était étrangement embarrassée.

— Je suis arrivé au Canada il y a quatre semaines. Je ne vous ai pas écrit afin de vous surprendre, Kate. Je me suis arrêté à Belleplaine ; vous savez la ville de Belleplaine à trente mille d'ici, pour voir un camarade que j'avais connu à Windsor. De Belleplaine je fis le voyage dans les plus mauvaises conditions ; à moitié gelé, je m'arrêtai à une vieille ferme à six milles d'ici. Le lendemain matin comme je finissais la route à pied, il m'arriva un petit accident.

Il s'arrêta impertinemment pour remplir un verre de xérès, et le docteur Danton, surveillant Rose en dessous, la vit pâlir et rongir tour à tour.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 18

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

III

UN MILITARY

— Il faut que le Turf soit débarrassé de ces misérables là, vous devez le comprendre, — dit il, avec un demi-soupir. — La loi n'y peut rien. Cet homme essayait d'engager le petit. Ne parie donc jamais avec ces canailles-là, Bertie, — ajouta-t-il en se retournant vers son frère. — Les bookmakers peuvent te mettre à court d'argent, mais ces coquins-là feront pire encore.

Le jeune garçon baissa la tête ; il paraissait plutôt mécontent que reconnaissant de l'intervention de son frere entre lui et le coquin.

— Tu as rendu un service au turf, Beauté, un très grand service, il n'y a pas de doute à cela — dit le Séraphin — la loi n'a rien à voir dans tout ceci, comme tu dis ; c'est au public de débarrasser le ring de pareils coquins ; un filou ne devrait pas montrer son visage ici. Cela dit, tu n'aurais pas dû ébranler tes muscles et risquer d'affaiblir la sûreté de ta main dans un moment comme celui-ci, en faisant faire le plongeon à ce drôle. Ne pouvais-tu attendre un peu ? Pourquoi ne nous as-tu pas démandé de te rendre ce service ?

— Mon cher Séraphin — murmura Bertie d'un air languissant — aujourd'hui je suis en train de faire des efforts. Un peu plus ou un peu moins, cela ne fait rien. D'ailleurs, tous ces drôles là vous glissent entre les doigts, tu sais.

Il n'ajouta pas que c'était d'avoir vu Ben Davis spéculer avec son jeune frère qui l'avait poussé à une action si spontanée vis-à-vis de se personnage équivoque, qui, sans aucun doute, n'avait reçu que la dixième partie de se qui devait lui revenir et qui méritait d'être chassé à coups de sangle de tous les hippodromes du royaume.

En ce moment, Rake sortit de la foule tout essoufflé.

— Monsieur Cecil, voulez-vous, s'il vous plaît, venir au pesage ; la cloche va sonner et...

— Dites-leur de m'attendre ; il me faut vingt minutes pour m'habiller, — dit tranquillement Cecil, sans remarquer que l'heure à laquelle les chevaux devaient se trouver au poteau sonnait à l'horloge de la grande tribune.

Avez-vous jamais assisté à une course d'amateurs où les jockeys n'ont pas été au moins d'une heure en retard, tout en se considérant, somme toute, comme assez exacts ?

Il se dirigea lentement vers le vestiaire où, avec l'aide de Rake, il chaussa des bottes à revers qui étaient enfin arrivées à une nuance irréprochable et il endossa sa casaque écarlate brodée d'or, à nœuds blancs et rouges, chef-d'œuvre de sa belle amie ; sur le collet brillait la devise : *Cœur vvillant se fait royaume* ; il ceignit ensuite la brillante écharpe blanche qui devait être portée sur la casaque, elle était ornée d'une frange d'argent.

Pendant ce temps, l'escroc, chassé de l'enceinte par les huées de la foule indignée, secouant l'eau qui dégoutait de ses habits, proférant des jurons pleins d'amertume, livide de colère, en songeant à l'exil qui le bannissait du champ où il espérait glaner sa moisson illégale, s'était éloigné en faisant vœu de se venger cruellement de ce maudit godelureau, de ce blagueur de la Garde qui avait dévoilé son infamie devant tant de monde.

La cloche sonnait avec fureur lorsqu'enfin Cecil parut au pesage entouré de tous ses amis de la Garde, tenant tous pour leur champion ; car leur énergique esprit de corps était en jeu et les Gardes ne sont jamais en arrière, lorsqu'il s'agit de faire usage de leur or, comme chacun le sait.

Dans l'enceinte, point de mire de tant d'yeux dévorants, le *Roi*, plein du sang-froid d'un gentelman, était superbe, au milieu des clameurs qui se faisaient entendre autour de lui : il inclinait de temps en temps en arrière une de ses oreilles délicates, il était indifférent au bruit, sa robe reluisait comme du satin, et le merveilleux réseau de ses veines et de ses muscles, semblables aux nervures d'une feuille de vigne, se dessinait sur son encolure brillante et bien modelée qui avait la courbure de Circassie, et ses yeux noirs d'antilope jetaient des regards doux, sérieux et pensifs sur la foule et ses hurlements.

Ses rivaux l'égalaient en formes et en condition, il y avait parmi eux des animaux superbes.

Le *Régent* était un grand poulain bai brun, haut de seize paumes, à l'allure puissante, à la large carrure, à la tête bien proportionnée ; il appartenait à un colonel de carabiniers, mais il devait être monté par Jimmy Delmar du 10e Lanciers dont les couleurs étaient violet avec des nœuds orange.

Le cheval de Montacute, *Pas-de-Charge* qui portait tout l'argent de la grosse cavalerie, Montacute étant lui-même dans les dragons de la garde, était un cheval de chasse, noir, de sang, ses reins et son garrot dénotaient une force remarquable ; il n'avait qu'un défaut, une tête un peu vulgaire, qui trahissait une tache sur son écusson tombé en quenouille. Il devait ce défaut à une arrière-grand'mère plébéienne, une jument qui avait traîné la charrette, c'était l'unique souillure de sa généalogie autrement immaculée. Néanmoins, il tenait d'elle ses épaules massives, de telle sorte que c'était à elle qu'il devait sa qualité maîtresse, en définitive.

Géranium-Sauvage était une assez belle bête, une jument irlandaise bai clair, de cette riche nuance rousse qui tire sur le bai brun, parfaite de forme, bien qu'un peu légère ; peut-être son encolure et ses flancs ne dénotaient-ils pas toute la force désirable ; cependant elle aurait sauté les fossés de son paddock dix fois par jour pour s'amuser et était toujours prête à jouer.

(*A suivre.*)

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

PHOTOGRAPHIE D'ART

VALDIGUIÉ

CAHORS, 5 RUE, DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de-chaussée

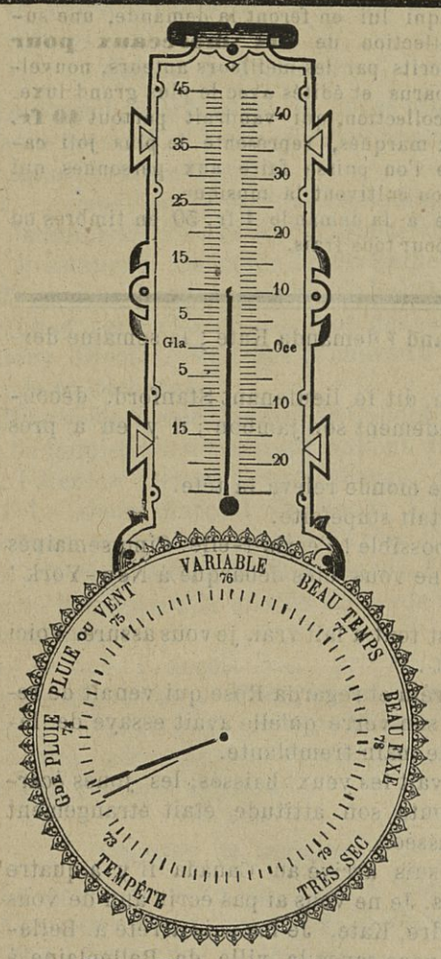

Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 1.4

Id. maxima de la veille : 6.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

LES FABLES DE FLORIAN. — Illustration en noir et en couleurs de A. Vimar, préface de M. André Theuriet de l'Académie française un très élégant volume in-4° avec couverture en couleurs. — Broché 6 fr. — Relié 9 fr. — H. Laurens, Editeur, 6, rue de Tournon, Paris. — Envoi franco contre mandat-poste.

Plaisir à lire, plaisir à regarder, tels sont les sentiments qu'on éprouve en feuilletant ces délicieuses **Fables de Florian.**

Rendons d'abord justice à l'auteur qui ayant eu le malheur d'être le deuxième dans un genre ne jouit pas de la réputation qu'il mérite. Demandons nous, même, si on n'attribue pas souvent à son heureux devancier les plus belles de ses fables ? *L'Aveugle et le Paralytique, le Lapin et la Sarcelle, Le Singe qui montre la lanterne magique*, etc. ne sont-ce pas des chefs-d'œuvre et parce que ce sont des chefs-d'œuvre, beaucoup ne les signent-ils pas d'office... La Fontaine. Bref, petits et grands nous savons tous par cœur ces charmantes choses et nous serons heureux de les relire dans cette nouvelle et belle édition.

M. Vimar l'illustrateur est un collaborateur plutôt désigné par son talent aux éditeurs que choisi par eux. Il nous donne là une des meilleures interprétations qu'on ait faite de Florian. M. Vimar excelle a *humaniser* ses héros tout en leur laissant leurs formes d'animaux. On trouve dans son œuvre des singes à allures enfantines, des canes à allures villageoises, des canards à allures citadines où le comique, la finesse, la satire s'allient d'exquise façon. L'aquarelle que M. Vimar nous donne de la *Carpe et les Carpillons* est une petite merveille de fraîcheur et d'esprit, il est impossible de ne pas faire immédiatement un rapprochement entre cette prudente personne aux allures si vraies, si expressives, si drôles, et telle vieille dame que nous voyons accabler de bons conseils sa jeune progéniture.

M. André Theuriet de l'Académie française a bien voulu écrire pour ce volume une intéressante préface où il raconte la vie de Florian et rend à cet écrivain la justice qui lui est due.

Grâce à M. Hérissey d'Evreux, ces Fables de Florian s'adressent aux enfants et aux bibliophiles ; l'habile imprimeur a eu là toutes les hardiesses dans la composition et la mise en pages, mais mise au service d'un homme de goût la hardiesse conduit aux plus heureuses trouvailles.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1386, du 16 décembre 1899.

Transport d'un Palais de Justice, par L. Gamaz. — Vues d'ensemble sur l'Exposition de 1900, par A. da Cunha. — La poterie d'étain en Angleterre, par P. Voizot de Lerma. — Ligne de Courcelles au Champ-de-Mars, par Widmer. — Histoire naturelle des décorations et des timbres-poste, par H. Coupin. — Les fils télégraphiques en Aluminium, par Flamel. — Les Canaris, par H. L. Alph. Blanchon. — La géométrie dans les montagnes lunaires, par Louis Rabourdin. — Forteresses vitrifiées, par J. Uselade. — La détérioration du papier, par P. de M. — Une presse hydraulique improvisée, par D. L. — Le chanvre de Manille, par D. B. — Ellipsographe, par L. Pape. — Explosions bizarres de chaudières, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 11 décembre 1899, par Ch. de Villedeuil. — Les animaux au théâtre, par P. Mégnin.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SAINT-NICOLAS. — 21e année. — Sommaire, du n° 2 — du 14 décembre 1899.

Une Mission de Saint Nicolas (Max Rebail). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Le pauvre Madapolam (G. Le Cordier). — Les Yeux de Gisèle (Ch. Aubert). — Tirelire aux devinettes. — Boîte aux lettres.

Illustrations de A. Bertrand, Paul de Sémant, R. de la Nézière, P. Kauffmann, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et départements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 14 décembre 1899.

Vsse Nacla : Chronique. — Henry de Braisne : La Chanoinesse. — Jules Mary : Mademoiselle Guignol (suite). — Théodore Cahu : Perdus dans l'espace (suite). — Capitaine Danrit : L'invasion noire (suite). — Fernand-Lafargue : Fin d'amour (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : Le dernier des d'Artagnan (suite). — Vtesse Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

LA TOILETTE DES ENFANTS

RECUEIL DE MODES ENFANTINES

14, — rue Drouot, — 14, Paris

Paris et départements, un an : 6 fr. — Union postale : 7 fr.

Paraissant le 1er de chaque mois

Cette charmante publication, dédiée aux mères de famille qui s'occupent elles-mêmes de la toilette de leurs enfants, offre, chaque mois, à ses nombreuses lectrices :

Une causerie sur les modes enfantines, illustrée de croquis explicatifs. — De nombreux Modèles de Robes, Chapeaux. — Manteaux et Lingerie, pour petites filles et garçons de tous les âges. — Un et souvent deux Patrons découpés. — Une Gravure de Modes coloriée. — Un Courrier communiquant d'utiles renseignements. — Un Conseil pratique. — Des Devinettes et leurs solutions.

Enfin, une « Planche trimestrielle », contenant des patrons pour les tout petits, et de charmants modèles de travaux de fantaisie, des broderies et de chiffres divers, complète l'heureux ensemble de ce journal, indispensable conseiller de toutes les mamans économes et prévoyantes.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

36e ANNÉE

Même administration que le « Journal des Demoiselles »

LA POUPÉE MODÈLE

Journal des petites filles. Illustré de 200 gravures environ dans le texte.

14, rue Drouot

Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; Départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée. — Surprises de toute sorte. — Musique.

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralitt dont le *Journal des Demoiselles* a constammené donné la preuve, est entrée nsda satrente-sixième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles ; pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui déoouperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : *valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.*

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSE DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 7 fr.

Le stère, rendu franco à domicile..... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)